

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 805

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le conseil a adopté le règlement 805 intitulé : « Détermination des taux des taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2023 ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 19 janvier 2023.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier